

## BRIOBOIS GEL

### Incolore et teintes

#### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

##### 1.1 Identificateur de produit: BRIOBOIS GEL Incolore et teintes

###### Autres moyens d'identification:

UFI BRIOBOIS GEL INCOLORE : XH30-00FV-U00K-97CP  
UFI BRIOBOIS GEL CHENE CLAIR : JK30-H059-5002-XJXR

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Lasure thixotrope satinée de protection et de décoration à base de résines alkydes.

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

Pour des informations détaillées sur l'utilisation sécurisées et spécifique du produit, voir l'annexe

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

HABITAT BATIMENT FINANCEMENT  
524 avenue de la Pompignane  
34000 Montpellier - France  
Tél.: (33) 04.67.68.34.52  
habitationbatiment@wanadoo.fr

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: (33) 01.45.42.59.59. (INRS Rue Olivier Noyer PARIS)

#### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

###### Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 4, H332

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, Catégorie 3, H226

STOT SE 3: Toxicité spécifique avec effets de somnolence et vertiges (exposition unique), Catégorie 3, H336

##### 2.2 Éléments d'étiquetage:

###### Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Attention



###### Mentions de danger:

Acute Tox. 4: H332 - Nocif par inhalation.

Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

###### Conseils de prudence:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280: Porter des gants de protection/un équipement de protection du visage/des vêtements de protection/protection respiratoire/un équipement de protection des yeux.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser de la poudre polyvalente ABC pour l'extinction.

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation actuelle de traitement des déchets

###### Informations complémentaires:

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208: Contient 3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate. Peut produire une réaction allergique.

###### Substances qui contribuent à la classification

Hydrocarbures, C9-C11,n-alcane, iso-alcane, cycliques, <2% aromatiques; Xylène (CAS: 1330-20-7); 1-méthoxy-2-propanol (CAS: 107-98-2); 3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate (CAS: 55406-53-6)

##### 2.3 Autres dangers:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintes**

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)**

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)  
Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS \*\***

**3.1 Substances:**

Non concerné

**3.2 Mélanges:**

**Description chimique:** Mélange à base d'additifs, pigments et résines en dissolvants

**Composants:**

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient::

Identification	Nom chimique /classification	Concentration
CAS: Non concerné EC: 919-857-5 Index: Non concerné REACH: 01-2119463258-33-XXXX	<b>Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, iso-alcane, cycliques, &lt;2% aromatiques<sup>(1)</sup></b> Auto classifiée	<b>10 - &lt;25 %</b>
	Règlement 1272/2008 Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H336; EUH066 - Danger	
CAS: Non concerné EC: 918-481-9 Index: Non concerné REACH: 01-2119457273-39-XXXX	<b>Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcane, cycliques, &lt;2% aromatiques<sup>(1)</sup></b> Auto classifiée	<b>5 - &lt;10 %</b>
	Règlement 1272/2008 Asp. Tox. 1: H304; EUH066 - Danger	
CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7 Index: 601-022-00-9 REACH: 01-2119488216-32-XXXX	<b>Xylène<sup>(1)</sup></b> Auto classifiée	<b>2,5 - &lt;5 %</b>
	Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H312+H332; Aquatic Chronic 3: H412; Asp. Tox. 1: H304; Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315; STOT RE 2: H373; STOT SE 3: H335 - Danger	
CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1 Index: 603-064-00-3 REACH: 01-2119457435-35-XXXX	<b>1-méthoxy-2-propanol<sup>(1)</sup></b> ATP ATP01	<b>2,5 - &lt;5 %</b>
	Règlement 1272/2008 Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H336 - Attention	
CAS: 55406-53-6 EC: 259-627-5 Index: 616-212-00-7 REACH: 01-2120762115-60-XXXX	<b>3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate<sup>(1)</sup></b> ATP ATP06	<b>0,1 - &lt;1 %</b>
	Règlement 1272/2008 Acute Tox. 3: H331; Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Eye Dam. 1: H318; Skin Sens. 1: H317; STOT RE 1: H372 - Danger	
CAS: 108-94-1 EC: 203-631-1 Index: 606-010-00-7 REACH: 01-2119453616-35-XXXX	<b>Cyclohexanone<sup>(2)</sup></b> Auto classifiée	<b>0,1 - &lt;1 %</b>
	Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302+H312+H332; Eye Dam. 1: H318; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315 - Danger	
CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4 Index: 601-023-00-4 REACH: 01-2119489370-35-XXXX	<b>Éthylbenzène<sup>(2)</sup></b> ATP ATP06	<b>0,0015 - &lt;0,1 %</b>
	Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H332; Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 2: H225; STOT RE 2: H373 - Danger	
CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9 Index: 601-021-00-3 REACH: 01-2119471310-51-XXXX	<b>Toluène<sup>(2)</sup></b> Auto classifiée	<b>0,0015 - &lt;0,1 %</b>
	Règlement 1272/2008 Aquatic Chronic 3: H412; Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 2: H225; Repr. 2: H361d; Skin Irrit. 2: H315; STOT RE 2: H373; STOT SE 3: H336 - Danger	

<sup>(1)</sup> Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

<sup>(2)</sup> Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

**Autres informations:**

Identification	Facteur M	
3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate CAS: 55406-53-6 EC: 259-627-5	Aigus	10
	Chronique	1

L'estimation de la toxicité aiguë pour la substance figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 ou déterminée conformément à l'annexe I dudit règlement:

Identification	Toxicité sévère		Genre
Xylène CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	DL50 orale	Pas pertinent	
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation	11 mg/L (ATEi)	

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintés**

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS \*\* (suite)**

Identification	Toxicité sévère		Genre
	DL50 orale	Pas pertinent	
3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate	DL50 cutanée	Pas pertinent	
CAS: 55406-53-6	CL50 inhalation	3 mg/L (ATEI)	
EC: 259-627-5			

\*\* Modifications par rapport à la version précédente

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours:**

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

**Par inhalation:**

Transporter immédiatement la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves tels qu'un arrêt cardiaque et respiratoire, des techniques de respiration artificielle seront exécutées (respiration bouche à bouche, massage cardiaque, apport d'oxygène, etc.) en exigeant immédiatement les soins d'un médecin.

**Par contact cutané:**

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

**Par contact avec les yeux:**

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

**Par ingestion/aspiration:**

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas pertinent

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction:**

**Moyens d'extinction appropriés:**

Utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), sinon utiliser des extincteurs à poudre physique ou à base de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés:**

IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

**5.3 Conseils aux pompiers:**

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

**Dispositions supplémentaires:**

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

## BRIOBOIS GEL Incolore et teintés

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

##### Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

##### Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

##### A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

##### B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Transvaser dans un lieu correctement ventilé, de préférence au moyen d'une extraction localisée. Contrôler totalement les foyers inflammable (téléphones portables, étincelles,...) et ventiler lors des opérations de nettoyage. Éviter toute atmosphère dangereuse à l'intérieur des récipients, dans la mesure du possible. Transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. En cas de décharges électrostatiques: garantir une connexion équipotentielle parfaite, utiliser des prises terre systématiquement, ne pas porter des vêtements de travail en fibres acryliques, privilégiant des vêtements en coton et des bottes. Respecter les exigences de base, en matière de sécurité pour équipements et systèmes définis dans la Directive 2014/34/EC ainsi que les dispositions minimum pour garantir la protection de la sécurité et la santé des employés selon les critères retenus dans la Directive 1999/92/EC. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

##### C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

##### D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir sous-rubrique 6.3)

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

##### A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 35 °C

Durée maximale: 12 mois

##### B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Voir l'annexe pour des informations détaillées sur la manipulation, stockage et utilisations finales spécifiques

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintés**

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**

**8.1 Paramètres de contrôle:**

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

INRS (Révision/Mise à jour : Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	VME		
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1		50 ppm	188 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT	100 ppm	375 mg/m <sup>3</sup>
2,6-di-tert-butyl-p-crésol CAS: 128-37-0 EC: 204-881-4	VME		10 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT		
2-méthylpentane-2,4-diol CAS: 107-41-5 EC: 203-489-0	VME		
	VLCT	25 ppm	125 mg/m <sup>3</sup>
Xylène CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	VME	50 ppm	221 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT	100 ppm	442 mg/m <sup>3</sup>
Éthylbenzène CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	VME	20 ppm	88,4 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT	100 ppm	442 mg/m <sup>3</sup>
Toluène CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	VME	20 ppm	76,8 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT	100 ppm	384 mg/m <sup>3</sup>
anhydride maléique CAS: 108-31-6 EC: 203-571-6	VME		
	VLCT		1 mg/m <sup>3</sup>
Cyclohexanone CAS: 108-94-1 EC: 203-631-1	VME	10 ppm	40,8 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT	20 ppm	81,6 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques (VLB):**

ANSES-Valeurs limites biologiques (VLB) et valeurs biologiques de référence (VBR) pour la surveillance biologique des expositions professionnelles:

Identification	VLB	Indicateur biologique	Moment de prélèvement
Toluène CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	0,02 mg/L	Toluène dans le sang	En fin de semaine – début de poste

**DNEL (Travailleurs):**

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Xylène CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	212 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	442 mg/m <sup>3</sup>	442 mg/m <sup>3</sup>	221 mg/m <sup>3</sup>	221 mg/m <sup>3</sup>
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	183 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	553,5 mg/m <sup>3</sup>	553,5 mg/m <sup>3</sup>	369 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate CAS: 55406-53-6 EC: 259-627-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	0,07 mg/m <sup>3</sup>	1,16 mg/m <sup>3</sup>	0,023 mg/m <sup>3</sup>	1,16 mg/m <sup>3</sup>
Cyclohexanone CAS: 108-94-1 EC: 203-631-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	4 mg/kg	Pas pertinent	4 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	80 mg/m <sup>3</sup>	80 mg/m <sup>3</sup>	40 mg/m <sup>3</sup>	40 mg/m <sup>3</sup>
Éthylbenzène CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	180 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	293 mg/m <sup>3</sup>	77 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Toluène CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	384 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	384 mg/m <sup>3</sup>	384 mg/m <sup>3</sup>	192 mg/m <sup>3</sup>	192 mg/m <sup>3</sup>

**DNEL (Population):**

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Xylène CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	12,5 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	125 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	260 mg/m <sup>3</sup>	260 mg/m <sup>3</sup>	65,3 mg/m <sup>3</sup>	65,3 mg/m <sup>3</sup>

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintes**

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	33 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	78 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	43,9 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Cyclohexanone CAS: 108-94-1 EC: 203-631-1	Oral	1,5 mg/kg	Pas pertinent	1,5 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	1 mg/kg	Pas pertinent	1 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	20 mg/m <sup>3</sup>	40 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	20 mg/m <sup>3</sup>
Éthylbenzène CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,6 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	15 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Toluène CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	8,13 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	226 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	226 mg/m <sup>3</sup>	226 mg/m <sup>3</sup>	56,5 mg/m <sup>3</sup>	56,5 mg/m <sup>3</sup>

**PNEC:**

Identification					
Xylène CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	STP	6,58 mg/L	Eau douce	0,327 mg/L	
	Sol	2,31 mg/kg	Eau de mer	0,327 mg/L	
	Intermittent	0,327 mg/L	Sédiments (Eau douce)	12,46 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	12,46 mg/kg	
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	STP	100 mg/L	Eau douce	10 mg/L	
	Sol	4,59 mg/kg	Eau de mer	1 mg/L	
	Intermittent	100 mg/L	Sédiments (Eau douce)	52,3 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	5,2 mg/kg	
3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate CAS: 55406-53-6 EC: 259-627-5	STP	0,44 mg/L	Eau douce	0,001 mg/L	
	Sol	0,005 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L	
	Intermittent	0,001 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,017 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,002 mg/kg	
Cyclohexanone CAS: 108-94-1 EC: 203-631-1	STP	10 mg/L	Eau douce	0,033 mg/L	
	Sol	0,03 mg/kg	Eau de mer	0,003 mg/L	
	Intermittent	0,329 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,249 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,025 mg/kg	
Éthylbenzène CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	STP	9,6 mg/L	Eau douce	0,1 mg/L	
	Sol	2,68 mg/kg	Eau de mer	0,01 mg/L	
	Intermittent	0,1 mg/L	Sédiments (Eau douce)	13,7 mg/kg	
	Oral	0,02 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	1,37 mg/kg	
Toluène CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	STP	13,61 mg/L	Eau douce	0,68 mg/L	
	Sol	2,89 mg/kg	Eau de mer	0,68 mg/L	
	Intermittent	0,68 mg/L	Sédiments (Eau douce)	16,39 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	16,39 mg/kg	

**8.2 Contrôles de l'exposition:**

**A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

**B.- Protection respiratoire.**

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintés**

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des voies respiratoires obligatoire	Masque auto filtrant contre les gaz et les vapeurs (Type de filtre: A)		EN 405:2002+A1:2010	À remplacer dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant à l'intérieur du masque ou de l'adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d'utiliser des équipements isolants.

**C.- Protection spécifique pour les mains.**

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection chimique (Matériel: Latex (caoutchouc naturel))		EN ISO 21420:2020	Remplacer les gants en cas de début de détérioration.

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être contrôlés avant leur utilisation.

**D.- Protection du visage et des yeux**

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection du visage obligatoire	Écran facial		EN 166:2002 EN 167:2002 EN 168:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussements.
 Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections		EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussements.

**E.- Protection du corps**

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail			Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994

**F.- Mesures complémentaires d'urgence**

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

**Aspect physique:**

État physique à 20 °C:	Liquide
Aspect:	Visqueux
Couleur:	Incolore et teintés
Odeur:	Non disponible

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintes**

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)**

Seuil olfactif: Pas pertinent \*

**Volatilité:**

Température d'ébullition à pression atmosphérique: ca. 165 °C

Pression de vapeur à 20 °C: Pas pertinent \*

Pression de vapeur à 50 °C: Non disponible

Taux d'évaporation à 20 °C: Pas pertinent \*

**Caractéristiques du produit:**

Masse volumique à 20 °C: Pas pertinent \*

Densité relative à 20 °C: 0,94±0,03

Viscosité dynamique à 20 °C: Pas pertinent \*

Viscosité cinématique à 20 °C: Pas pertinent \*

Viscosité cinématique à 40 °C: >20,5 mm<sup>2</sup>/s

Concentration: Pas pertinent \*

pH: Pas pertinent \*

Densité de vapeur à 20 °C: Pas pertinent \*

Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C: Pas pertinent \*

Solubilité dans l'eau à 20 °C: Pas pertinent \*

Propriété de solubilité: Pas pertinent \*

Température de décomposition: Pas pertinent \*

Point de fusion/point de congélation: Pas pertinent \*

**Inflammabilité:**

Point d'éclair: 38 °C

Inflammabilité (solide, gaz): Pas pertinent \*

Température d'auto-ignition: Pas pertinent \*

Limite d'inflammabilité inférieure: Non disponible

Limite d'inflammabilité supérieure: Non disponible

**Caractéristiques des particules:**

Diamètre équivalent médian: Non concerné

**9.2 Autres informations:**

**Informations concernant les classes de danger physique:**

Propriétés explosives: Pas pertinent \*

Propriétés comburantes: Pas pertinent \*

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: Pas pertinent \*

Chaleur de combustion: Pas pertinent \*

Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables: Pas pertinent \*

**Autres caractéristiques de sécurité:**

Tension superficielle à 20 °C: Pas pertinent \*

Indice de réfraction: Pas pertinent \*

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité:**

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

**10.2 Stabilité chimique:**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

### 10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Risque d'inflammation	Eviter tout contact direct	Non applicable

### 10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Eviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Contient des glycols et les effets nocifs sur la santé ne sont pas exclus, aussi nous préconisons de ne pas respirer ses vapeurs pendant longtemps

#### Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

#### A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

#### B- Inhalation (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d'affection grave, une perte de conscience.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

#### C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):

- Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

#### D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

#### E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintés**

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)**

**F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:**

Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d'affection grave, une perte de conscience.

**G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:**

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant, il présente des substances jugées dangereuses en cas d'exposition répétée. Pour plus d'informations, voir rubrique 3.
- Peau: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

**H- Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

**Autres informations:**

Pas pertinent

**Information toxicologique spécifique des substances:**

Identification	Toxicité sévère		Genre
Xylène CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	DL50 orale	2100 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	1100 mg/kg	Rat
	CL50 inhalation	11 mg/L (ATEi)	
Hydrocarbures, C9-C11,n-alcane, iso-alcane, cycliques, <2% aromatiques CAS: Non concerné EC: 919-857-5	DL50 orale	>5000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate CAS: 55406-53-6 EC: 259-627-5	DL50 orale	1100 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	2100 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	3 mg/L (ATEi)	
Cyclohexanone CAS: 108-94-1 EC: 203-631-1	DL50 orale	1890 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	1100 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Éthylbenzène CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	DL50 orale	3500 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	15354 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	17,2 mg/L (4 h)	Rat
Toluène CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	DL50 orale	5580 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	12124 mg/kg	Rat
	CL50 inhalation	28,1 mg/L (4 h)	Rat

**11.2 Informations sur les autres dangers:**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

**Autres informations**

Pas pertinent

**RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

**12.1 Toxicité:**

**Toxicité sévère:**

Identification	Concentration		Espèce	Genre
Xylène CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	CL50	>10 - 100 mg/L (96 h)		Poisson
	CE50	>10 - 100 mg/L (48 h)		Crustacé
	CE50	>10 - 100 mg/L (72 h)		Algue

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintés**

**RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)**

Identification	Concentration		Espèce	Genre
	CL50			
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	CL50	20800 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	23300 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	1000 mg/L (168 h)	Selenastrum capricornutum	Algue
3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate CAS: 55406-53-6 EC: 259-627-5	CL50	0,07 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
	CE50	0,09 mg/L (96 h)	Mysidopsis bahia	Crustacé
	CE50	0,05 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
Cyclohexanone CAS: 108-94-1 EC: 203-631-1	CL50	527 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	800 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	370 mg/L (192 h)	Scenedesmus quadricauda	Algue
Éthylbenzène CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	CL50	42,3 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	75 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	63 mg/L (3 h)	Chlorella vulgaris	Algue
Toluène CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	CL50	>10 - 100 mg/L (96 h)		Poisson
	CE50	>10 - 100 mg/L (48 h)		Crustacé
	CE50	>10 - 100 mg/L (72 h)		Algue

**Toxicité chronique:**

Identification	Concentration		Espèce	Genre
	NOEC			
Xylène CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	NOEC	1,3 mg/L	Oncorhynchus mykiss	Poisson
	NOEC	1,17 mg/L	Ceriodaphnia dubia	Crustacé
3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate CAS: 55406-53-6 EC: 259-627-5	NOEC	0,0084 mg/L	Pimephales promelas	Poisson
	NOEC	0,0499 mg/L	Daphnia magna	Crustacé
Éthylbenzène CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	NOEC	Pas pertinent		
	NOEC	0,96 mg/L	Ceriodaphnia dubia	Crustacé

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

**Informations spécifiques à la substance:**

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
	DBO5		Concentration	
Hydrocarbures, C9-C11,n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques CAS: Non concerné EC: 919-857-5	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	80 %
Xylène CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	88 %
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
Cyclohexanone CAS: 108-94-1 EC: 203-631-1	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	87 %
Éthylbenzène CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
Toluène CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	DBO5	2,5 g O2/g	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	100 %

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:**

**Informations spécifiques à la substance:**

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
	FBC	
Xylène CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	FBC	9
	Log POW	2,77
	Potentiel	Bas

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintes**

**RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)**

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	FBC	3
	Log POW	-0,44
	Potentiel	Bas
3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate CAS: 55406-53-6 EC: 259-627-5	FBC	36
	Log POW	2,4
	Potentiel	Modéré
Cyclohexanone CAS: 108-94-1 EC: 203-631-1	FBC	2
	Log POW	0,81
	Potentiel	Bas
Éthylbenzène CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	FBC	1
	Log POW	3,15
	Potentiel	Bas
Toluène CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	FBC	90
	Log POW	2,73
	Potentiel	Modéré

**12.4 Mobilité dans le sol:**

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
Xylène CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	Koc	202	Henry	524,86 Pa·m <sup>3</sup> /mol
	Conclusion	Modéré	Sol sec	Oui
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Oui
Cyclohexanone CAS: 108-94-1 EC: 203-631-1	Koc	17	Henry	9,119E-1 Pa·m <sup>3</sup> /mol
	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Oui
	Tension superficielle	3,437E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui
Éthylbenzène CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4	Koc	520	Henry	798,44 Pa·m <sup>3</sup> /mol
	Conclusion	Modéré	Sol sec	Oui
	Tension superficielle	2,859E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui
Toluène CAS: 108-88-3 EC: 203-625-9	Koc	178	Henry	672,8 Pa·m <sup>3</sup> /mol
	Conclusion	Modéré	Sol sec	Oui
	Tension superficielle	2,793E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

**12.7 Autres effets néfastes:**

Non décrits

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	Dangereux

**Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):**

HP3 Inflammable, HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

**Gestion du déchet (élimination et évaluation):**

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

**Dispositions se rapportant au traitement des déchets:**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintes**

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION (suite)**

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées. Décret n° 2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Transport terrestre des marchandises dangereuses:**

En application de l'ADR 2023 et RID 2023:



<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN1263
<b>14.2</b>	<b>Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEINTURES
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
	Étiquettes:	3
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage:</b>	III
<b>14.5</b>	<b>Dangereux pour l'environnement:</b>	Non
<b>14.6</b>	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
	Dispositions spéciales:	163, 367, 650
	code de restriction en tunnels:	D/E
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
	Quantités limitées:	5 L
<b>14.7</b>	<b>Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:</b>	Pas pertinent

Nota: Ne s'applique pas dans un récipient d'une capacité inférieure à 450 litres (2.2.3.1.5)

**Transport de marchandises dangereuses par mer:**

En application au IMDG 40-20:



<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN1263
<b>14.2</b>	<b>Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEINTURES
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
	Étiquettes:	3
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage:</b>	III
<b>14.5</b>	<b>Polluants marins:</b>	Non
<b>14.6</b>	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
	Dispositions spéciales:	223, 955, 163, 367
	Codes EmS:	F-E, S-E
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
	Quantités limitées:	5 L
	Groupe de ségrégation:	Pas pertinent
<b>14.7</b>	<b>Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:</b>	Pas pertinent

Nota: Ne s'applique pas dans un récipient d'une capacité inférieure à 30 litres (2.3.2.5)

**Transport de marchandises dangereuses par air:**

En application au IATA/ICAO 2023:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintes**

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)**



<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN1263
<b>14.2</b>	<b>Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEINTURES
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
	Étiquettes:	3
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage:</b>	III
<b>14.5</b>	<b>Dangereux pour l'environnement:</b>	Non
<b>14.6</b>	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
<b>14.7</b>	<b>Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:</b>	Pas pertinent

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

Règlement (CE) n° 528/2012 : contient un conservateur pour protéger les propriétés initiales de l'article traité. Contient du 3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate.

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: 3-iodo-2-propynyl Butylcarbamate (Type de produits 6, 7, 8, 9, 10, 13)

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

**Seveso III:**

Section	Description	Des exigences relatives au seuil bas	Des exigences relatives au seuil haut
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

**Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, Tableaux des maladies professionnelles (Régime général), etc...):**

Ne peuvent être utilisés:

— dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candeliers,

— dans des farces et attrapes,

— dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

Tableaux des maladies professionnelles (Régime général) 4 bis: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

**Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:**

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

**Autres législations:**

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique.

Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail.

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

Article 256 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'environnement.

Ordonnance n° 2011-1922 du 22 décembre 2011 portant adaptation du code du travail, du code de la santé publique et du code de l'environnement au droit de l'Union européenne en ce qui concerne la mise sur le marché des produits chimiques.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Décret n° 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.  
Ordonnance n° 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.  
Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.  
Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES.RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):

- 1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement
- 2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- 3.-Nomenclature des installations classées, v50bis – Février 2021
- 4.-Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (INERIS)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur a effectué l'évaluation de la sécurité chimique.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

### Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (RUBRIQUE 3):

- Substances retirées
- Acide néodécanoïque, sel de zirconium (39049-04-2)

### Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H332: Nocif par inhalation.  
H226: Liquide et vapeurs inflammables.

### Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

### Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 3: H331 - Toxique par inhalation.  
Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
Acute Tox. 4: H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
Acute Tox. 4: H312+H332 - Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.  
Acute Tox. 4: H332 - Nocif par inhalation.  
Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
Repr. 2: H361d - Susceptible de nuire au fœtus.  
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.  
Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
STOT RE 1: H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
STOT RE 2: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).  
STOT RE 2: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Procédé de classement:

STOT SE 3: Méthode de calcul  
Acute Tox. 4: Méthode de calcul  
Flam. Liq. 3: Méthode de calcul (2.6.4.3.)

### Conseils relatifs à la formation:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

## BRIOBOIS GEL Incolore et teintes

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

**Sources de documentation principale:**

<http://echa.europa.eu>  
<http://eur-lex.europa.eu>

**Abréviations et acronymes:**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses  
IATA: Association internationale du transport aérien  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale  
DCO: Demande chimique en oxygène  
DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours  
FBC: Facteur de bioconcentration  
DL50: Dose létale 50  
CL50: Concentration létale 50  
CE50: Concentration effective 50  
Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau  
UFI: identifiant unique de formulation  
IARC: Centre international de recherche sur le cancer

ANNEXE: UTILISATION SÛRE

## METHOXY PROPOANOL (MP)

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les revêtements, procédés à base de solvant		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	
Activité	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d		
La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	63000 tonnes
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0001
	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	6,3 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	3200 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	2 jours/ an, Libération continue.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée.Autres informations	Facteur de dilution de l'eau douce locale:: 10
	Autre donnée.Autres informations	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:: 100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	2
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	80 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	15 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .		
Conditions et mesures techniques	Ne pas jeter les résidus à l'égout.. Empêcher l'envoi de la	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la	Eau	substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.
	Sol	Eviter l'exposition du sol avec des couvertures de

limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		protection
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	87,3 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide très volatil
	Pression de vapeur	> 10 Pa
	Température et pression standard	
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	500 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'application	1,1 h
	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Éviter toute utilisation dans des espaces avec les portes fermées. Éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

<b>Environnement</b>
Modèle- EUSES utilisé.
<b>Consommateurs</b>

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

PC9a: ConsExpo 4.1				
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC9a	---	Consommateur - par inhalation, à long terme -	7,46mg/m <sup>3</sup>	0,51
		systemique		
PC9a	---	Consommateur - dermique, à long terme - systemique	3,3mg/kg p.c. /jour	0,18

Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement  
Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.  
L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.  
L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Santé  
Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.  
Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>

## XYLENE

1. Scénario d'exposition I : Utilisation dans les revêtements	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

L'environnement	produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles	
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment réception, stockage et préparation des matériaux, transfert à partir de conditionnements en vrac et semi- vrac, application par pulvérisation, au rouleau, par étalement, trempage, coulage, lit fluidisé sur des chaînes de production et formation de film), du nettoyage et de la maintenance de l'équipement, et des activités de laboratoire associées.	
<b>2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4</b>		
La substance est un mélange isomérique, Facilement biodégradable.		
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5000 tonne(s)/an
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1
	Tonnage annuel du site	5000 tonne(s)/an
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	17000 kg / jour
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	9,8 %
	Facteur d'Emission ou de	0,7 %
	Libération: Eau	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Eau	Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est nécessaire., Eviter les rejets de substance dans l'eau usée ou la récupérer des eaux usées
	Sol	Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels., Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sols.
	Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	93,6 %
	Traitement des Boues	Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures en relation	Le traitement externe et l'élimination des déchets	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintés**

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Mesures générales (irritants cutanés)	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
	Formation de film - séchage et étuvage forcés et autres technologies	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Opérations de mélangeage	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC3)
	Formation de film - séchage à l'air	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2, PROC3, PROC4)
	Préparation de matière	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à
	pour application Opérations de mélange (systèmes ouverts)	15 changements d'air par heure)(PROC5)
	Pulvérisation (automatique/par robotique)	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.(PROC7)
	Manuel Vaporisation	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC7)
	Transferts de matière	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8a, PROC8b, PROC9)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC10)
	Trempage, immersion et coulage	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC13)
	Transferts par fûts/ lots Transfert / déversement à partir de conteneurs	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC8a, PROC8b)
	Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC14)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

	ou pastillage	
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Expositions générales (systèmes fermés) avec une collection d'échantillons	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales (irritants cutanés)	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales (irritants cutanés)	Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. D'autres mesures de protection de la peau telles que le port d'une combinaison étanche et d'un écran facial, peuvent être exigées lors d'activités à grande dispersion, p. ex. la pulvérisation, qui risquent de provoquer une formation substantielle d'aérosols ou de vapeurs.
	Manuel Vaporisation	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC7)
<b>3. Estimation de l'exposition et référence de sa source</b>		
<b>Environnement</b>		
EUSES. ESVOc spERC 4.3a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.		
<b>Travailleurs</b>		
Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.		
<b>4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition</b>		
<p><b>Environnement</b></p> <p>Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.</p> <p>L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.</p> <p>L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.</p> <p>Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a>).</p> <p><b>Santé</b></p>		

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**1. Scénario d'exposition II : Utilisation dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC4: Produits antigel et de dégivrage PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC18: Encres et toners PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment transfert et préparation des produits, application au pinceau, par pulvérisation manuelle ou par des procédés similaires) et du nettoyage de l'équipement.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est un mélange isomérique, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5000 tonne(s)/an
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,002
	Tonnage annuel du site	10 tonne(s)/an
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	27,4 kg / jour
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	98,5 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,5 %
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	93,6 %
	Traitement des Boues	Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
<b>2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture murale aqueuse au latex</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0.5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2,76 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,2 h
	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau exposée de : 428,75 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
<b>2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a:</b>		
<b>Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	744 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,20 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau exposée de : 428,75 cm2

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

risque		
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
<b>2.14 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Bouteille de spray à aérosol</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations allant jusqu'à 21%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	215 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,33 h
	Fréquence d'utilisation	2 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m <sup>3</sup> ) en présence d'une ventilation typique., Couvre l'utilisation à température ambiante.	
<b>2.15 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité)</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 3%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	491 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2 h
	Fréquence d'utilisation	3 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau exposée de : 857,50 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Couvre l'utilisation à température ambiante., Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.	
<b>3. Estimation de l'exposition et référence de sa source</b>		
<b>Environnement</b>		
EUSES. ESVOC spERC 8.3c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.		
<b>Consommateurs</b>		
ECETOC TRA consumer v3. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.		
<b>4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition</b>		
<p>Environnement</p> <p>Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.</p>		

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées. Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**1. Scénario d'exposition III : Utilisation dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p>
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment réception, stockage et préparation des matériaux, transfert à partir de conditionnements en vrac et semi- vrac, application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, par étalement à la main ou par des procédés similaires, et formation de film), du nettoyage et de la maintenance de l'équipement, et des activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est un mélange isomérique, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5000 tonne(s)/an
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,002

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintés**

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

	Tonnage annuel du site	10 tonne(s)/an
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	27,4 kg / jour
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	98 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 %
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est nécessaire., Eviter les rejets de substance dans l'eau usée ou la récupérer des eaux usées
	Sol	Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.
	Sédiment	Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sédiments d'eau douce.
	Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Pourcentage retiré des eaux usées	93,6 %
	Traitement des Boues	Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
	Durée d'exposition par jour	< 4 h(PROC8a, PROC8b, PROC13)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC19)	
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintés**

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Mesures générales (irritants cutanés)	Nettoyer les contaminations/déversements dès qu'ils se produisent.
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC8a, PROC8b, PROC9)
	Expositions générales (systèmes fermés) Utiliser dans des systèmes confinés	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)
	Préparation de matière pour application Extérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3, PROC5)
	Préparation de matière pour application Intérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3, PROC5)
	Transferts de matière Transferts par fûts/ lots	Transfert via des lignes fermées. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a, PROC8b)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement Intérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC10)
	Manuel Vaporisation Intérieur	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.(PROC11)
	Trempage, immersion et coulage Intérieur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC13)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
	Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs Intérieur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC19)
	Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs Extérieur	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC19)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a, PROC8b)
	Stockage	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC2)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Mesures générales (irritants cutanés)	Fournir une formation basique des employés pour éviter/minimiser les expositions et pour rapporter tout problème de peau qui pourrait se développer.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Mesures générales (irritants cutanés)	Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Nettoyer toute contamination de la peau
		immédiatement. D'autres mesures de protection de la peau telles que le port d'une combinaison étanche et d'un écran facial, peuvent être exigées lors d'activités à grande dispersion, p. ex. la pulvérisation, qui risquent de provoquer une formation substantielle d'aérosols ou de vapeurs.
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement Intérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC10)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement Extérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC10)
	Manuel Vaporisation Extérieur	Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A ou mieux Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)
	Trempage, immersion et coulage Extérieur	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC13)
<b>3. Estimation de l'exposition et référence de sa source</b>		
<b>Environnement</b>		
EUSES. ESVOC spERC 8.3b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.		
<b>Travailleurs</b>		
Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire. Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.		
<b>4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition</b>		
<p><b>Environnement</b></p> <p>Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.</p> <p>L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.</p> <p>L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.</p>		

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**BRIOBOIS GEL Incolore et teintes**

**ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)**

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -